



**Rubrique:** Poursuites pour dettes  
**Sous-rubrique:** Autre avis  
**Date de publication:** SHAB, KABGE - 19.08.2020  
**Numéro de publication:** SB06-000002187  
**Canton:** GE

**Entité de publication:**  
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

## Commination de faillite Portland Financial Management SA, en liquidation

Portland Financial Management SA, en liquidation

Rue de la Croix-d'Or 7

1204 Genève

Créancier :

- Fondation collective LPP de l'Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie

- c/o Allianz Lebensversicherungs-Gesellschaft AG, Richtiplatz 1, 8304 Wallisellen

Représentant Créancier :

- ALLIANZ SUISSE SOCIETE D'ASSURANCES SUR LA VIE SA

- Richtiplatz 1, 8304 Wallisellen

(1) CHF 9271.30 avec intérêts à 3.75 % dès le 01.01.2019 :

Solde échu compte courant G43233-01- für 2018 LPP

(2) CHF 500.00 : Frais administratifs

Remarques juridiques

Si la présente créance, à laquelle s'ajoutent les intérêts, les frais de poursuite et les coûts de publication, n'est pas acquittée dans les 20 jours, le créancier peut requérir la faillite du débiteur auprès du tribunal compétent.

Si le débiteur estime n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut porter plainte auprès de l'autorité de surveillance dans les 10 jours (art. 17 LP). Il a en outre la faculté de présenter un projet de concordat au juge du concordat (art. 173a LP).